N°. 2242. — 7e ANNÉE. — PARIS

ON S'ABONNE AU BUREAU, RUE DU MAIL, N°s, A PARIS.
Chez les Libraires et Directeurs de postes et aux bureaux des Messageries
DE PARIS. Paris et Départ. Etranger.
Un mois . . . 7 f. | 8 f. | Trois mois . . . 20 f. | 24 f.
Six mois . . . 13 f. | 16 f. | Un an . . . 36 f. | 48 f.
Les Départements ajoutent 50 centimes par Supplément par mois.
Les Annonces judiciaires et commerciales sont reçues chez MM. Delamarre, Place Saint-Germain-l'Auxerrois, Bonnefoy, Palais-Royal, et Lagrange, Cerf et Berthier, Boulevard des Italiens.
Les Annonces et Réclames sont payées à raison de 50 centimes la ligne de petites lignes alphabétiques.
RENOUVELLEMENS. — Pour éviter tout retard dans l'envoi du Journal, les souscripteurs dont le terme expire avant le 15 de chaque mois, sont invités à renouveler leur abonnement avant cette époque, afin que la première livraison qui leur sera adressée après l'expiration de leur abonnement, ne soit pas interrompue.
RÉCLAMATIONS. — Il n'est fait droit qu'aux réclamations datées.
Les lettres et remises d'argent non affranchies ne seront point reçues.
Les lettres et remises d'argent pour demander des changemens d'adresse, ou insérer des avis, doivent être adressées, franc de port, au Bureau du TEMPS, rue du Mail, n. 8, à Paris.

Le Temps,

JOURNAL DES PROGRÈS.

Ordre. Liberté. Civilisation. Hiérarchie.

MARDI, 8 DÉCEMBRE 1835.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUE
Observations, 7 décembre, à 9h de la nuit.

DÉCADE du jour	THERMOMÈTRE. Centi.-Beaum.	BAROMÈTRE. Mètr. Anciens.	Therm.	Vents	Etat du ciel.
		millim. p. l.			
6 h. mat.	+4,0 +3,2	761,16 28,11	+4,0	O.	Nuages.
midi.	+6,0 +4,8	761,16 28,11	+5,0	S	comme le matin.
9 h. soir.	+6,4 +5,1	761,16 28,11	+6,4	S	Idem.
Extrêmes.	+6,4 +3,2	761,16 28,11	+6,4	S	Idem.

RAPPORT DE LA RIVIÈRE.
5 décembre

En pays bas.	3 28	Levers du soleil.	7 45
En pays bas.	3 51	Couchers.	4 13
Au-dessus de Tolède.	3 01	Levers.	10 3 matin.
Hauteur d'hier.	3 07	Couchers.	10 3 soir.

T. M. midi rest. +6,0 +4,8 761,16 28,11 +5,0 S

BULLETIN.

7 DÉCEMBRE.

L'intérêt que les populations ont pris aux chemins de fer a secondé l'administration. De toutes parts les commissions d'enquête ont sollicité la prompte mise à exécution des projets. Sans négliger l'avis du moindre citoyen, elles ont appelé dans leur sein les hommes les plus habiles, et ces louables efforts vont enfin recevoir leur récompense.

On assure en effet que l'exécution de quatre des chemins parcourus et étudiés dans ces dernières années est décidée, et que les projets de loi qui doivent être présentés aux chambres s'élaborent actuellement.

Ces quatre grandes lignes sont :

1° Celle de Paris à Bruxelles,
2° Celle de Paris au Havre,
3° Celle de Paris à Orléans,
4° Enfin celle de Paris à Tours par Chartres.

On ne sait pas encore positivement pour ces quatre chemins, quels sont les tracés qui seront acceptés par l'administration des ponts et chaussées.

Pour le premier, le seul tracé qui ait été étudié complètement est celui qui relie Lille.

Pour le second, nous avons fait connaître hier quelles semblent être les intentions du conseil d'une part, et des commissions d'enquête d'autre part; et quoique aujourd'hui les chances en faveur du tracé par la vallée de la Seine soient plus nombreuses qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, on ne peut dire encore si le tracé par Gisors, dû aux ingénieurs du gouvernement, ne lui sera pas préféré.

Quant au chemin de Paris à Orléans, bien que l'ingénieur de l'administration s'occupe encore de rectifications à son premier projet, l'autre tracé, par la vallée d'Essonne, a obtenu l'assentiment de la majorité des membres des conseils municipaux et des commissions d'enquête, et il a des chances de succès.

Enfin le quatrième chemin, celui de Paris à Tours par Chartres, ne rencontre plus aucun obstacle, et une communication du ministre de l'intérieur au préfet du département d'Eure-et-Loir, ne laisse aucun doute sur les bonnes intentions de l'administration.

Nous nous félicitons de ces heureux résultats. Si nous en croyons nos prophètes, bientôt enfin notre pays n'aura plus rien à envier de ce côté à l'Angleterre et aux Etats-Unis, qui ont su nous devancer dans ces grands travaux, quoique privés du secours d'un corps d'ingénieurs.

Dans notre impartialité, nous devons une part d'éloges aux fonctionnaires publics des départemens; c'est aux efforts de quelques-uns d'entre eux que sont dus les soins apportés aux enquêtes, et l'excitation bien louable des populations.

Les voyages que font à Paris MM. les préfets ont rarement pour objet l'utilité publique et l'avantage du département qu'ils administrent. Puisque cette fois il y a exception, c'est pour nous un plaisir de la signaler.

Un journal anglais du soir (*le Standard*) annonce que la *Gazette de la cour* contiendra, dans son numéro du soir, une proclamation du roi, qui doit proroger le parlement de nouveau au 4 février. On sait que sa rentrée devait avoir lieu le 17 du courant, aux termes de la prorogation précédente.

REVUE DES JOURNAUX.

Question américaine.

Le *Journal des Débats* explique la position actuelle du gouvernement dans la question américaine. C'est une position difficile, entièrement semblable à celle du public. La feuille doctrinaire prétend que le cabinet n'a rien de plus à faire connaître que ce qu'elle a elle-même publié.

JOURNAL DES DÉBATS.—«Les journaux de l'opposition persistent à penser que les explications données par le gouvernement sur l'état de nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique ne sont ni complètes ni satisfaisantes. Nous ne pouvons pas comprendre elle-même l'être davantage. Le gouvernement a probablement dit tout ce qu'il sait. S'il n'en dit pas plus, c'est qu'il n'en sait pas plus, et cela est tout simple. Le gouvernement est dans la position où nous sommes tous. Devant des faits accomplis, il a, comme notre côté, tout ce que nous pouvions et tout ce que nous devions faire, nous l'avons fait. L'Amérique réclamait une indemnité; cette réclamation a été reconnue juste et bien fondée. Le gouvernement a signé un traité. Il l'a soumis, avec chaleur devant les chambres qui, à leur tour et après un mûr examen, ont voté les fonds nécessaires pour le paiement de l'indemnité. Mais les chambres y ont mis une condition que le gouvernement a jugée inacceptable, et il a fait une explication qui gardât intact l'honneur de la France offensée par les expressions injurieuses du président Jackson.

» C'est à l'Amérique maintenant à prendre un parti. Les fonds de l'indemnité sont faits; le gouvernement est tout prêt à payer. Ce que la France demande à l'Amérique, ce n'est pas un acte honteux de soumission, mais une satisfaction également honorable pour les deux pays. Nous ne voulons pas plus humilier l'Amérique qu'être humiliés par elle. Si la raison prévaut dans les délibérations de la démocratie américaine, le sang ne coulera pas pour une querelle où tous les torts seraient de son côté; l'Amérique paiera de bonne grâce la dette qu'elle a contractée envers l'honneur de la France, comme la France est disposée à payer la sienne. Que s'il plaît à l'Amérique de rester dans la position actuelle, entre la paix et la guerre, eh bien! nous prendrons patience et le gouvernement aura encore quelque satisfaction. Le gouvernement américain a rappelé son chargé d'affaires, nous rappelle le nôtre: à des paroles nous répondrons par des paroles. S'il est facile au président Jackson d'être fougueux, il sera facile au gouvernement français d'être inébranlable qu'il a agi dans toute cette affaire avec modération, loyauté, honneur. Nous ne ferons exactement que ce que l'Amérique fera, pas plus, pas moins. Mais au premier acte d'hostilité il faut aussi que le gouvernement soit en mesure de répondre à la force par la force. On n'arme pas seulement pour une guerre certaine, on arme pour une guerre possible. La prévoyance du gouvernement doit aller au-devant du danger. Souvent on le prévient par une contenance ferme et décidée. Qu'il est fâcheux d'alarmer le commerce par les préparatifs d'une guerre qui peut très bien n'avoir pas lieu, ne le serait-il pas cent fois davantage de s'endormir dans une sécurité qui nous livrerait sans défense aux premiers coups de l'ennemi?

» Qu'on nous dise donc ce que le gouvernement devrait faire de plus ou de moins? Pour ne pas rester dans l'incertitude, faut-il que le gouvernement français déclarât la guerre par un message où qu'il allât arracher à coups de canon la satisfaction qu'il demande? Ce serait le moyen de rompre tout avec l'Amérique; elle ne pourra pas la première les liens qu'une longue amitié a formés, que resserrent des intérêts communs, et que la reconnaissance devrait rendre sacrés pour l'Amérique. Si la France ne peut obtenir justice autrement, faut-elle faire mieux? L'opposition fera-t-elle au gouvernement un reproche d'avoir accepté un amendement dont l'opposition s'est fait si long-temps honneur? Aurait-on voulu qu'après avoir accepté l'amendement, le gouvernement n'en tînt pas compte?

» Enfin le reproche qu'on fait au gouvernement, est-ce de ne pas savoir d'avance le parti que prendra l'Amérique, et de ne pouvoir pas lui dire dès aujourd'hui quand nous aurons la paix ou que nous aurons la guerre? Si la raison prévalait toujours dans les conseils des hommes, si la passion, le caprice des intérêts d'ambition personnelle ne l'emportaient pas trop souvent sur elle, le gouvernement serait peu embarrassé pour faire la réponse qu'on lui demande. Il est bien certain que l'intérêt de l'Amérique n'est pas de rompre avec la France. L'Amérique souffrirait de la guerre, et elle en souffrira plus que nous. Le véritable honneur n'exige assurément pas de l'Amérique qu'elle refuse à la France une satisfaction, ou plutôt une explication que la France a le droit le plus évident de réclamer. Il y a un bon et un mauvais amour-propre. La France a montré, au moins en apparence; elle a ressenti l'outrage; c'est là le bon amour-propre. L'insentibilité, en pareil cas, est chose impossible; et une grande nation n'a pas d'intérêt qui lui puisse faire oublier qu'elle a quelque honneur à garder. Mais, dans son tort, mais refuser toute explication quand on a rendu cette explication nécessaire, voilà le mauvais amour-propre. Le quel des deux prévaudra dans l'esprit des Américains? C'est à leur gouvernement à répondre. Croit-on qu'elle soit facile à décider par conjecture?

» Il faut songer qu'en Amérique, comme partout ailleurs, s'il y a des hommes éclairés qui connaissent à fond les intérêts d'un pays, il y a aussi des hommes qui ne jugent que par passion, il y a aussi une masse qui n'obéit qu'à son caprice et à la passion du moment; et en Amérique c'est cette masse qui gouverne, c'est elle qui décidera de la paix ou de la guerre, c'est elle qui, sous une mauvaise influence? Comment calculer d'avance les mouvemens capricieux d'une démocratie? Qui ne sait aussi que les chefs des républiques, dans leur court passage au pouvoir, ne songent qu'à leur ambition personnelle? Leur position, de leur vanité, de leur ambition personnelle? C'est l'histoire des consuls de Rome, aboutit mieux perdre une bataille par prétipitation que de la laisser gagner à leur successeur. Le pays peut être mauvais l'Amérique et bonne au président Jackson. A la question fort embarrassante de la paix et de la guerre, se joint celle des partis; les masses ne craignent pas la responsabilité de ce qu'elles font; elles n'ont à en demander compte à personne; on les aveugle aisément sur leurs véritables intérêts, et souvent elles ne reconnaissent le mal que quand elles le sentent.

» Il n'est donc possible à personne, et pas plus au gouvernement qu'à qui que ce soit, de prévoir d'une manière infaillible ce que fera le gouvernement américain. Nous espérons que le bon génie des deux peuples l'emportera, et que la paix sera maintenue. C'est même, si l'on veut, le plus probable. Si raison, l'intérêt, l'honneur bien entendu, eriont : la paix! Mais encore une fois, ce gouvernement aurait coupable de ne pas se tenir prêt à tout événement. Dans une cause où nous avons si évidemment pour nous la raison et l'équité, il faut aussi qu'on sache nous avons la force. »

Ce que coûtent aux chambres les questions de cabinet.

La *Quotidienne* cherche à établir la solidarité des chambres avec le cabinet doctrinaire, et à prouver que tous les sacrifices faits dans les questions extérieures sont le résultat de cette solidarité.

QUOTIDIENNE — «Nous avons présenté hier quelques observations sur le renvoi de la question américaine devant la chambre, d'après la nouvelle officielle qui en était donnée par un journal du gouvernement. Nous avons dit ce que nous pensions de ce renvoi et de la cause qui le provoquait, c'est à dire l'impossibilité où s'était trouvé le cabinet de s'entendre avec les Etats Unis. Mais cette question américaine, grave par elle même et par les complications qu'elle peut amener, a surtout de l'intérêt à l'époque où la chambre, parce qu'elle résume toute la politique adoptée par le cabinet pour obtenir l'adhésion parlementaire. Quand il s'est agi pour le ministère d'arracher un vote que, la précédente session, il s'était vu refuser, qu'a-t-il fait? Il n'a point eu recours à un moyen nouveau, il a suivi la tactique qu'il avait suivie à l'égard de la chambre; il lui a dit : votez comme je désire que vous votiez, ou je me retire. En un mot, il a fait pour la question d'Amérique, ce qu'il avait fait pour tant d'autres questions; il en a fait une question de cabinet.

» L'intérieur surtout, le ministère ne s'est jamais refusé le moyen dont nous venons de parler; on peut même dire qu'il en a été prodigue. Il s'est cru cette politique d'autant plus permise, que la chambre, préoccupée de vives appréhensions et livrée à certaines préventions, n'avait point, il faut le dire, son libre arbitre dans une question qui touche au dedans. C'était beaucoup, c'était trop d'aller, dans quelques occasions, jusqu'à mettre le ministère en possession de votes de confiance qui lui donnaient l'avenir, lorsqu'il n'y avait point un passé commun entre la chambre et le ministère. Mais, en échange du vote que rec amait le cabinet, il prenait tout sous sa responsabilité. La chambre n'avait qu'à voter; lui, ministère, il agirait. Et alors, il ne manquait point de présenter le magnifique tableau de tous les actes, de tous les résultats dont il s'attribuait l'initiative. Il faisait modestement entendre à la chambre qu'il était une nécessité, qu'elle ne pouvait se passer de lui. Sa conduction était toujours qu'il y avait pour la chambre, quelque opinion a sanctionner dans toutes les questions, le système et l'opinion d'un ministère in dispensable qui se chargeait de tout, pourvu qu'on ne le contrariât jamais, et qui ne manquait jamais de dire que jamais en la France, à condition que, dans toutes les questions qu'il croirait importantes, on lui votât la dictature au scrutin.

» Il en a été de même de l'affaire des États-Unis. La majorité s'est laissée facilement gagner par le grand argument du ministère. Elle a mieux aimé voter les vingt-cinq millions qu'elle avait refusés une première fois, que de priver le pays des lumières du cabinet, et cet habile cabinet est resté; car, pour cette poignée vingt-cinq millions, tandis qu'il y avait peut-être une bonne et belle économie à faire dans ces vingt-cinq millions d'abord, et du ministère ensuite. Aujourd'hui, après le vote qu'il avait demandé, dont il ne pouvait se passer, et qui devait lui rendre facile toute cette affaire d'Amérique, où en est-il? Loin de l'avoir terminée, il déclare lui-même officiellement qu'il a été obligé de rompre toute négociation. La chambre croyait, sans doute, qu'elle avait fait, dans cette question, tout ce qu'il lui était possible de faire pour le cabinet, et il se trouve encore dans le cas de lui dire : Elle a voté les vingt-cinq millions, et, à ce prix, le ministère déclarait que les intérêts de notre co-mmerce n'étaient point menacés; les fluctuations de la bourse, les craintes de nos villes maritimes prouvent maintenant le contraire. Or, que fait le ministère, dont l'habileté profonde se promettait de parer à tout avec un vote de la chambre? Il lui demande encore un vote : l'annonce que tous les documens relatifs à la question américaine seront déposés sur le bureau de la chambre ne signifie pas autre chose. Le ministère dira-t-il que l'amendement adopté par la chambre, et par lui accepté, compliquait nécessairement l'affaire américaine? Nous ne saurions le croire. Nous ne pouvons, dans cette question seulement que, dans toute cette affaire, le ministère avait traité l'honneur national avec un lais er-aller si complet, qu'il était impossible que la chambre, même la chambre actuelle, ne fît point quelque chose de plus sérieux. Il n'en est rien, fait. Le ministère l'a senti lui-même et a prouvé qu'il le sentait par l'adhésion immédiate qu'il a donnée à l'amendement.

» On est donc en droit de le dire au ministère, ici comme partout ailleurs, cette prétention qu'il a montrée à une habileté au dessus de l'examen, ne lui a fait commettre que des fautes. Il a cru pouvoir, sans consulter les chambres, conclure un traité qui exigeait une sanction législative. Une première fois il a usé de cette tactique. S'il l'a obtenue une seconde, c'est à une condition qui rend aujourd'hui la conclusion de la question américaine très difficile, sinon impossible. Et maintenant il lui faut une troisième fois se prêter à une concession nouvelle. Il le fera-t-il? Il le doit, il le doit, et c'est à lui qu'il appartient de dénouer ce qu'il ne peut dénouer, pour qu'elle fasse ce que n'a pu faire la haute capacité du ministère.

» Il importe qu'on le remarque, il n'y a point là une question d'un parti. C'est d'un traité qu'il s'agit, et d'un traité avec l'Amérique, d'un traité dont la base est toute financière. C'est à la politique doctrinaire, à l'imprévoyance avec laquelle on a signé ce traité, qu'il faut attribuer les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Il faut bien demander à la chambre de secourir l'infaillibilité ministérielle, et de recevoir d'un échec les hommes d'état doctrinaires. Or, nous ne croyons pas que la chambre pût recevoir un meilleur avis que celui qu'elle vient de donner dans un tel incident, dans une telle péripétie de l'affaire américaine.

» Maintenant, que le ministère vienne encore user de sa vieille tactique à l'égard de la chambre, qu'il pose des questions de cabinet en proposant de voter le projet de la chambre, il obviera à tout, on pourra lui répondre : Amérique! » La chambre, surtout dans les lois du 9 septembre, a donné au ministère plus qu'il ne lui avait jamais donné; si jamais elle a cédé un vote de confiance, un vote de confiance absolue, c'est dans cette occasion, soit! Mais voici, la question d'Amérique le prouve, ce que le ministère lui fait des votes de la chambre : il les gaspille, et il en vient demander de nouveaux. Il a promis une économie de trente millions, adoptée par les lois du 9 septembre, et il n'a rien fait encore, rien résolu; nous le voyons, nous, dès aujourd'hui, la chambre pourra s'en convaincre pendant cette session. Comment cependant a-t-on encore obtenu de nouveaux votes de confiance, toujours par l'éternel moyen du ministère, toujours par l'alternative de l'adoption des lois par la chambre ou de la retraite du cabinet.

» Mais s'il est démontré par l'événement que ce cabinet inappréciable, au maintien duquel bien des députés ont pu sacrifier souvent leurs opinions particulières sur un grand nombre de questions, ne réclame en définitive l'adhés on de la chambre que pour en abuser on ne peut s'en servir du tout, fait de sa présence au pouvoir une nécessité qui n'est pas même une utilité, deviendra beaucoup pour tout compromettre, comme cela est si clair dans l'affaire d'Amérique, tous ne diront point de que conclure de cette impuissante ministériale; mais nous dirons ce que conclurera la foule que. Elle conclura qu'une habileté qui prétend marcher seule absurde que jamais, sans avoir rencontré la dame de ses pensées. Le pauvre homme!

Notre héros, ou plutôt le héros de M. Théophile Gautier, se voit forcé de rabattre quelque chose de ses prétentions : il prend pour maîtresse une jeune veuve, madame Rosette, qu'il n'aime pas le moins du monde, et dont il se croit éperdument aimé. Il faut encore jeter un voile sur les folies de M. le chevalier d'Albert pendant sa liaison avec madame Rosette : il est impossible de pousser plus loin le sybaritisme, l'outre-cuidance et le pédantisme. Enfin le rêve du chevalier va s'accomplir : il fait la rencontre de mademoiselle de Maupin, jeune aventurière qui tire l'épée et le pistolet à merveille, fume un cigare fort élégamment, tient tête au plus fort buveur, et possède toutes les qualités qui font la gloire de son sexe. Il lui manque néanmoins cette robe en velours écarlate du soir, avec les crevés de satin blanc, car mademoiselle de Maupin a obtenu du préfet de police l'autorisation de s'habiller en homme, et ce déguisement a donné même lieu à un imbroglio que je n'ai pas dû mentionner même sur le ton de la plaisanterie. Mademoiselle de Maupin, pas plus que madame Rosette, n'a résisté aux charmes de notre héros, et elle s'accreditait, devait avoir sur l'intérêt qui s'attache à la question grecque. Nous croyons, du reste, que s'il était agi d'institutions libérales, Mme Sand, Pouillot et Colin, qui accompagnent le roi de Bavière; M. Thiersch, qui connaît mieux qu'aucune personne la Grèce, et dont les opinions et le caractère bien connu dans ce pays auraient inspiré quelque confiance.

Mais une question non moins grave se présente encore relativement au voyage du roi de Bavière. Cette intervention du monarque bavarois dans les affaires de la Grèce ne blessera-t-elle point les susceptibilités nationales? Avons-nous, en acceptant le roi Othon pour notre souverain, accepté en même temps son père le roi Louis et la diète de Francfort tout entière? Le roi Othon n'est-il pas majeur? S'il appartient à quelqu'un de se mêler de nos affaires, ne serait-ce pas plutôt aux trois puissances protectrices de la Grèce de régler nos différends? Voilà ce que se demande ici. Jusqu'à présent, tout le mal qui se fait en Grèce, on l'attribuait à la régence, au comte d'Armansperg, aux agens étrangers, le roi Othon lui-même était hors de discussion. Maintenant, nous sommes fâchés de le dire, on commence à craindre que le jeune roi ne puisse jamais se passer de tuteur, qu'il ne soit pas de force à maîtriser un jour d'une main ferme les partis qui ext-teront toujours en Grèce, et pour, d'un autre côté, les bases d'un ordre de choses durable et satisfaisant.

Qu'a fait l'archi-chancelier pour conjurer l'orage qu'il entendait gronder de loin? Il a encouragé les intrigues, il a froissé les mœurs nationales, il a pris des demi-mesures là où il fallait satisfaire les cris de la nation par des concessions larges et sincères. N'est-ce pas, en effet, une amère dérision, que l'établissement d'un conseil d'état dont les membres sont à la nomination du roi, et qui n'ont qu'une voix consultative? La création d'une phalange d'anciens défenseurs de l'indépendance, n'est-ce pas un poids de plus ajouté au fardeau déjà considérable qui pèse sur le contribuable grec? Réduisez la légion d'employés inutiles qui pullulent dans vos bureaux, renvoyez les mercenaires étrangers qui se nourrissent de la sueur du paysan, sans pouvoir même le délivrer de quelques bandes de brigands qui incendient sa cabane et lui arrachent ses récoltes, vous aurez de quoi entretenir de nombreux soldats qui ont répandu leur sang pour l'indépendance nationale, et que maintenant vous forcez d'opter entre la faim et le pillage de leurs propres concitoyens.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que, grâces aux fausses mesures qui se sont succédé depuis l'arrivée de la régence jusqu'à ce jour, la situation du trône devient de plus en plus précaire, sa durée de plus en plus problématique. Mal soutenu par des généraux impuissans contre quelques bandes de brigands, et à plus forte raison contre un soulèvement imminent, déconsidéré par sa gestion arbitraire et ignorante, le gouvernement commence à voir son autorité être méconnue par ceux mêmes qu'autrefois il avait compté parmi ses partisans les plus soumis.

Les partis, profitant de cette faiblesse, sont tout disposés à substituer les moyens plus efficaces d'une hostilité ouverte, aux sourdes intrigues dont ils avaient dû se contenter jusqu'ici. Les Colocotronis, les Zaïmis, etc., s'entourent de leurs partisans; les Roumeliotes rassemblent leurs forces éparses dans les montagnes inaccessibles de leur pays, des brigands ils se transforment en insurgens pour une cause nationale; les primats du Péloponèse organisent ouvertement une résistance contre la perception des dimes, ils veulent la convocation d'une assemblée nationale et le compte rendu de l'emploi des quarante millions formant les deux premières séries de l'emprunt; des assassinats se commettent à trois lieues de la capitale : on est à la veille d'une nouvelle guerre civile. A tous ces symptômes alarmans que peut opposer le gouvernement? Sa force morale? Des intrigues incessantes, un trésor vide, des fonctionnaires sans considération, des troupes démoralisées, des généraux qui ne se sont fait remarquer que par les échecs qu'ils ont essuyés.

Quel remède le roi Louis lui-même vient-il apporter aux perplexités d'une pareille situation? Compte-t il produire seulement un de ces effets magiques que fait quelquefois éprouver la présence d'un souverain populaire? Une tête couronnée? Croit-il que le comte d'Armansperg sera mieux agrée de la nation quand il aura été réhabilité par S. M. bavaroise? Ou pense-t-il peut être qu'en substituant à la popularité usée de l'archichancelier, le talent inconnu encore aux Grecs de M. de Mieg, ce simple changement de personnes suffira pour effectuer à lui seul la pacification de la Grèce? Les Grecs sont d'assez habiles politiques pour ne point se laisser prendre de mots. On le sait bien : ils demandent à grands cris les garanties positives auxquelles ils sont en droit de prétendre, en vertu de leur lutte contre le despotisme turc et du traité de Londres. Le roi Louis viendrait-il octroyer une charte aux Grecs? Il est permis d'en douter. On connaît ses dispositions envers l'assemblée législative dans ses propres états.

On a voulu voir un indice de plus dans une lutte littéraire qui s'est engagé dernièrement entre M. Thiersch, ce philhellène si estimé, et M. Fallmereyer, professeur à l'université de Munich, au sujet de l'origine des Grecs modernes. M. Fallmereyer prétend qu'il n'existe plus de trace des anciens Grecs, et que les habitans de la Grèce moderne proviennent de peuplades slaves qui se seraient établies sur ces côtes classiques, et auraient remplacé entièrement et complétement et exterminés. Sans vouloir suspecter les intentions de M. Fallmereyer qui a publiquement défendu sa thèse dans une séance de l'académie de Munich, on devine aisément quelle fâcheuse influence cette manière de voir, si elle s'accréditait, devrait avoir sur l'intérêt qui s'attache à la question grecque. Nous croyons, du reste, que s'il était agi d'institutions libérales, Mme Sand, Pouillot et Colin, qui accompagnent le roi de Bavière; M. Thiersch, qui connaît mieux qu'aucune personne la Grèce, et dont les opinions et le caractère bien connu dans ce pays auraient inspiré quelque confiance.

Mais une question non moins grave se présente encore relativement au voyage du roi de Bavière. Cette intervention du monarque bavarois dans les affaires de la Grèce ne blessera-t-elle point les susceptibilités nationales? Avons-nous, en acceptant le roi Othon pour notre souverain, accepté en même temps son père le roi Louis et la diète de Francfort tout entière? Le roi Othon n'est-il pas majeur? S'il appartient à quelqu'un de se mêler de nos affaires, ne serait-ce pas plutôt aux trois puissances protectrices de la Grèce de régler nos différends? Voilà ce que se demande ici. Jusqu'à présent, tout le mal qui se fait en Grèce, on l'attribuait à la régence, au comte d'Armansperg, aux agens étrangers, le roi Othon lui-même était hors de discussion. Maintenant, nous sommes fâchés de le dire, on commence à craindre que le jeune roi ne puisse jamais se passer de tuteur, qu'il ne soit pas de force à maîtriser un jour d'une main ferme les partis qui ext-teront toujours en Grèce, et pour, d'un autre côté, les bases d'un ordre de choses durable et satisfaisant.

Qu'a fait l'archi-chancelier pour conjurer l'orage qu'il entendait gronder de loin? Il a encouragé les intrigues, il a froissé les mœurs nationales, il a pris des demi-mesures là où il fallait satisfaire les cris de la nation par des concessions larges et sincères. N'est-ce pas, en effet, une amère dérision, que l'établissement d'un conseil d'état dont les membres sont à la nomination du roi, et qui n'ont qu'une voix consultative? La création d'une phalange d'anciens défenseurs de l'indépendance, n'est-ce pas un poids de plus ajouté au fardeau déjà considérable qui pèse sur le contribuable grec? Réduisez la légion d'employés inutiles qui pullulent dans vos bureaux, renvoyez les mercenaires étrangers qui se nourrissent de la sueur du paysan, sans pouvoir même le délivrer de quelques bandes de brigands qui incendient sa cabane et lui arrachent ses récoltes, vous aurez de quoi entretenir de nombreux soldats qui ont répandu leur sang pour l'indépendance nationale, et que maintenant vous forcez d'opter entre la faim et le pillage de leurs propres concitoyens.

ATHÈNES, 30 OCTOBRE.

Ce qu'on attend en Grèce du voyage du roi de Bavière. — Troubles imminens. — discussion scientifique entre MM. Thiersch et Fallmereyer. — Impéritie de M. d'Armansperg.

C'est avec les sentimens les plus divers que l'on attend ici l'arrivée du roi de Bavière. Les amis de M. d'Armansperg disent partout que c'est l'archi-chancelier lui-même qui aurait conjuré S. M. bavaroise de venir le tirer des embarras inextricables où il se voit engagé. D'autres prétendent que le roi Othon, ne pouvant plus supporter le joug d'une arrogante dictature qui ne pesait pas moins sur lui que sur le pays tout entier, et n'ayant pas assez d'énergie personnelle pour s'en débarrasser lui-même, aurait implore l'assistance paternelle.

(1) Nom du contre-amiral qui commande l'escadre sarde.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS 7 DÉCEMBRE.

La commune de Passy est vivement agitée depuis hier par suite de la décision que vient de prendre M. l'archevêque de Paris en retirant de cette commune le pasteur qu'elle avait depuis la révolution de juillet : cet estimable ecclésiastique jouissait de l'affection de tous ses paroissiens. Diverses démarches avaient été faites près de l'archevêque pour qu'enfin il fût confirmé dans cette cure, et l'on avait lieu d'espérer la réalisation de ce vœu, l'archevêque en ayant donné sa parole. Mais ce prélat n'a pas cru devoir céder à ces instances; il vient d'enlever aux habitans de Passy et d'une manière irrévocable, le pasteur de toutes classes, indignés d'une telle conduite et craignant les suites fâcheuses auxquelles elle pouvait donner lieu, ont cru devoir fermer les portes de l'église, et en remettre les clés à l'autorité.

La classe des ouvriers, depuis la révolution de juillet, le cure tiluliaire détesté a cause de ses mœurs et de son espionnage congréganiste, prit la fuite. Les habitans de Passy accueillirent à sa place le vicaire, jeune prêtre éclairé et d'une conduite irréprochable, l'archevêque en refusant de le confirmer dans ses fonctions pastorales, l'obligeant à abandonner les trois cinquièmes du revenu de la cure à son prédécesseur. L'infaillibilité épiscopale est la seule raison que puisse faire valoir M. de Quelen contre le vœu de la commune de Passy.

— M. Cosnard vient d'être élu chef du bataillon de garde nationale de Saint-Denis (banlieue). M. Cosnard est connu depuis long-temps par son dévoûment à la cause de la liberté, et il a donné aux dernières élections une nouvelle preuve de fidélité à ses principes politiques, en soutenant de toute son influence la candidature du député de M. Lafitte.

— L'*Echo de l'Est* se réunit au *Courrier de la Meuse*; mais c'est le gérant de l'*Echo de l'Est*, feuille purement ministérielle, qui disparaît de la scène politique.

—Le *Journal du Commerce* de Lyon (feuille mixte) cérielle) a cessé de paraître.

— L'*Almanach populaire du Pas-de-Calais* a été saisi le 4 courant chez les libraires et partout où il a été trouvé par le commissaire de police, agissant en vertu d'un réquisitoire du procureur du roi. Les articles incriminés sont intitulés : l'un, *Physiologie de Riffard*; l'autre, *Dialogue entre un Américain et un Français*. Ce dernier, écrit avec précision et netteté, n'offre qu'une suite de déductions logiques qui paraîtra bien difficile d'attaquer. L'autre est une simple plaisanterie.

— En annonçant le dépôt de son nouveau cautionnement, le *Corsaire* nous donnait, il y a quelques jours, le secret de sa rédaction, devenue si littéraire et si piquante. Elle se compose, pour le littérateur et la politique à la fois, de MM. Emile Deschamps, Paul Foucher, Paul Lacroix, Ulric Guttinguer, Louis Reybaud; pour les questions exclusives de littérature et d'art, de MM. Léon Gozlan, A. Karr, Jules Sandeau et Lafitte.

— On lit dans la *Gazette du Limousin*, feu'le légitimiste, du 4 décembre : « Nous apprenons d'une source certaine que le duc de Bordeaux viendra prendre, depuis le collége de Limoges *intra muros*, cet état dans l'intention de se rendre de ses fonctions législatives. Cette démission déjà formulée et envoyée, dit-on, à son adresse, bien que combattue par de hautes sollicitations, s'appuierait sur des motifs de santé et un certain besoin de retraite qu'éprouve vivement l'ex-ministre de la restauration. » Le même journal dit plus loin qu'on assure à Limoges qu'au 1er janvier prochain M. Bourdeau sera proscrit à la pairie.

— On lit dans le *Censeur de Lyon* du 7 décembre : « L'élève vétérinaire Lacroix, qui avait été arrêté la journée d'hier et d'avant hier de soldats, de gendarmes et d'agens de police. Un des élèves, M. Saunyas, a été appréhendé au corps, jeté d'abord dans la prison de Vaise, transféré ensuite à la maison d'arrêt de Roanne, où il a passé vingt quatre heures de détention préventive. Quatorze élèves vingt-deux vingt-deux soumis à la surveillance ont été expulsés. Trois des signataires de la protestation ont quitté l'école. Ce sont MM. Meyer, Poulot et Colin. Ils n'ont pas balancé à tenir la promesse qu'ils avaient signée de suivre le sort de leurs camarades qui pourraient être renvoyés. Ils ont accompli leur résolution, quoique le directeur leur ait offert des bourses et des demi-bourses, et leur ait fait entrevoir la perspective de faveurs et de places. Le système de terreur, de surveillance et d'intimidation adopté par l'autorité dans cette affaire n'est pas propre à amener la tranquillité dans l'école, et nous nous trompons bien si ses faits déplorables dont nous sommes témoins ne sont pas suivis de scènes plus orageuses encore. »

— La *Sentinelle picarde* annonce que c'est M. Créteil, commissaire de police à Amiens, dont l'installation a rencontré tant de résistance dans cette ville, qui doit être le directeur de la prison politique de Doullens.

— La Seine commence à déborder; ses eaux sont montées, un peu plus haut qu'à l'époque de la révolution de juillet, au niveau des basses eaux. Cette crue va être favorable pour amener à Paris l'allége le Luxor, portant les granits de la base de l'obélisque.

— Un élève de l'une des écoles primaires communales de Rouen, le sieur Richard, qui avait été couronné plusieurs fois et qui avait remporté le prix dans cette année, vient d'obtenir une récompense bien digne de l'encourager dans la voie qu'il a montre dispose à parcourir avec tant de distinction. Le conseil municipal a, dans sa dernière séance, voté à l'unanimité les fonds nécessaires pour lui procurer une bourse au collége royal, où provisoirement il est admis comme externe. Honneur aux hommes qui font un tel usage des deniers dont l'administration leur est confiée.

— Il existe à Troyes deux salles d'asile. L'une, dirigée par M. Saunier, compte deux cent vingt élèves inscrits. La seconde, dirigée par M. Petit, reçoit cent dix élèves.

— On écrit de Clamecy, du 22 novembre :

« Hier, dimanche, un jeune homme de dix huit ans s'est pendu de désespoir d'avoir dépensé, avant la fin de son apprentissage, l'argent qu'il avait destiné à apprendre l'état de cordonnier. Ce malheur ne serait probablement pas arrivé si Clamecy possédait une Caisse d'épargne. Le jeune homme ne saurait être gardien de ses économies; la vue de son argent et le sentiment de ses besoins sont une tentation continuelle, irrésistible.

» La classe des flotteurs est occupée sur les ports de Clamecy pendant les deux tiers au moins de l'année, et assez largement rétribuée de son travail par le commerce de bois qui la met en œuvre. Elle vit au jour le jour, et dépense au fur et mesure ce qu'elle reçoit, sans s'occuper de la misère à venir, de la vieillesse et de ses infirmités. Dès que le travail vient à manquer, de la misère et de la mutinerie; l'année dern ère en a offert l'exemple. A cette occasion, nous avons manifesté le désir de l'établissement d'une caisse d'épargne à Clamecy; l'autorité n'y a pas encore répondu. Espérons que ce nouvel éveil donné à sa sollicitude, fera jouir dans peu notre ville d'un bienfait si généralement senti.

(*Echo de la Nièvre.*)

FEUILLETON. — 8 DÉCEMBRE.

LITTERATURE.

Mlle de Maupin. — Double Amour, par M. Théophile Gautier. — Eugène Renduel, éditeur.

L'esprit a ses heures de migraine comme une jeune et jolie femme, puisqu'il est défendu aux femmes sur le retour d